

Université du Québec à Montréal
Département de science politique
Hiver 2021

<p>POL1201-20 PENSÉE POLITIQUE CLASSIQUE MARDI 14 H À 17 H – COURS EN LIGNE</p>
--

Chargé de cours : Maxime Huot-Couture
Disponibilité (Zoom) : mercredi 10h-12h
ou sur rendez-vous
Courriel : huot_couture.maxime@uqam.ca

DESCRIPTION

Les grandes questions de la pensée politique (notamment les relations entre politiques et éthiques ainsi que les rapports entre, d'une part, l'État, et, d'autre part, la société, la religion, la famille, les classes sociales, l'individu, les femmes et les autres États) analysées à travers la lecture critique des auteurs classiques depuis l'Antiquité jusqu'au XVI^e siècle. Permanence, pertinence actuelle et discontinuités de la réflexion politique. Les auteurs, situés dans leur contexte historique, comprendront notamment Platon, Aristote, Cicéron, saint Augustin, saint Thomas d'Aquin et Machiavel.

OBJECTIFS

1. Fournir une connaissance générale du contexte politique occidental, de l'Antiquité à la Renaissance.
2. Dégager les grands enjeux de la pensée politique classique au cours de ses périodes successives, dans un esprit qui facilite la comparaison avec la réalité et la pensée politiques modernes.
3. Approfondir l'analyse de quelques œuvres majeures de la pensée politique occidentale, en insistant à la fois sur leur caractère fondateur et sur leur caractère spécifique.
4. Favoriser une confrontation directe et systématique avec des textes complexes malgré la distance qui semble nous séparer aussi bien de leur forme que de leur contenu.

PÉDAGOGIE – FORMULE DE COURS À DISTANCE

Compte tenu de la situation sanitaire et des décisions de l'UQAM, le cours se donnera entièrement à distance.

Voici les composantes du cours nécessaires à votre réussite :

- 1) **Le plan de cours** (ce document) qui contient l'information de base sur le cours, y compris le

programme des lectures obligatoires pour chaque semaine ;

2) **Une plateforme pédagogique « Moodle »**. Vous y trouverez l'ensemble de l'information nécessaire, ainsi que du matériel supplémentaire pour vous aider dans la compréhension de la matière (par ex. tableaux de référence, lectures facultatives). Vous y déposerez aussi vos travaux. Portail général : www.moodle.uqam.ca

3) **Les deux livres obligatoires** en vente à la Coop UQAM-Jasmin ou ailleurs en usagé :

i) Platon, *La République*, trad. G. Leroux, Paris, Garnier-Flammarion, 2016.

ii) Machiavel, *Le Prince, et autres textes*, Paris, Gallimard, Folio classique, 2007.

*D'autres éditions pourront exceptionnellement être acceptées ;

4) **Les autres textes obligatoires** pour chaque séance, déposés en format numérique dans Moodle. Vous pourrez les imprimer à votre convenance ;

5) **Les capsules Powerpoint** audio pré-enregistrées, disponibles de manière asynchrone sur la page Moodle du cours. Leur durée est de plus ou moins 60 minutes en fonction du contenu du cours.

*Il est recommandé d'écouter la capsule avant le cours Zoom du mardi après-midi et avant de faire les lectures pour le cours, puisqu'elle introduira à l'auteur et aux textes à lire ;

6) **Les séances Zoom** du mardi après-midi 14h, synchroniques, qui auront une durée d'environ 90 minutes. Le lien sera partagé sur Moodle. Les séances ne seront pas enregistrées.

*La navigation sur les réseaux sociaux et sur tout site de divertissement est interdite pendant la séance Zoom.

Les questions et la discussion seront bien sûr encouragées. Rares sont les questions inutiles ou impertinentes et elles profitent souvent à toute la classe.

ÉVALUATION

L'évaluation visera à vérifier si l'étudiant ou l'étudiante a bien saisi les circonstances sociohistoriques dans lesquelles les œuvres au programme s'insèrent et a su s'approprier les concepts clés des auteurs étudiés, ce qui implique à la fois une capacité d'analyse, de compréhension et de synthèse.

Types d'évaluation et pondération :

1- Trois rapports de lecture / 60% (3 x 20%)

Chaque rapport compte environ trois pages, interligne 1 et demi, 12 points. Il consiste à répondre brièvement à une série de questions sur les textes. Les consignes seront données dans Moodle une semaine avant la remise de chaque rapport. Le travail doit être remis sur Moodle le jour prévu avant 17h. Indiquez sur le travail votre nom complet et votre code permanent.

2- Examen final, d'une durée de 3h lors de la séance du 27 avril 2020 à 14h / 40%

L'examen sera constitué de questions à développement moyen et d'une question à long développement. Il couvrira toute la matière vue dans le cours. Vous aurez droit à vos notes et aux textes du recueil. Des instructions plus précises seront données lors de la séance Zoom du 6 avril.

La correction prend en considération, outre la qualité et la justesse de la langue, la clarté et l'organisation des idées, la compréhension des textes, le bon usage des citations et la capacité d'analyse et de synthèse.

Tout retard injustifié dans la remise d'un travail est pénalisé, soit à raison de 3% par jour, incluant les fins de semaine. Aucun travail n'est accepté après deux semaines de retard.
L'incapacité de compléter une évaluation à temps pour cause de maladie ou d'un rendez-vous médical doit être attestée d'un billet du médecin ou de l'hôpital.

NORMES DE PRÉSENTATION DES RAPPORTS DE LECTURE

Pour les citations, les notes et les références, vous êtes priés de consulter le *Guide de méthodologie du Centre Paulo-Freire*, notamment le chapitre 4. Vous le trouverez dans la section « Outils de travail » sur cette page : <http://guides.bibliotheques.uqam.ca/themes/100-Science-politique>

CALENDRIER DES SÉANCES ET DES LECTURES

Séance 1. 19 janvier 2020 – Introduction

Introduction à la pensée politique classique et survol du plan de cours

Capsule 1

Lectures

1. « Oraison funèbre de Périclès », dans Thucydide, *Histoire de la guerre du Péloponnèse*, p. 133-140 (sections XXXIV à XLVI)

Séance 2. 26 janvier 2020 – Le monde grec I : Platon

Thème principal : La justice entre être et paraître.

Capsule 2

Lectures

1. *La République*, livre I, début à 342e (p. 73-99) et 351b à la fin, (p. 113-119) : *opinions sur la justice*
2. *La République*, Livre II, 368-377d (p. 135-152) : *genèse de la cité et éducation des citoyens*

Séance 3. 2 février 2020 – Le monde grec II : Platon (suite)

Thème principal : Ordre et unité de la cité. Le problème de la vérité en politique.

Capsule 3

Lectures

1. *La République*, livre IV, de 427d à la fin (p. 227-259) : *nouvelle définition de la justice.*

2. *La République*, livre V, du début à 450c (p. 260-262) et 457c-c à 460d (p. 274-279) : *le communisme des gardiens*

Séance 4. 9 février 2020 – Le monde grec III : Platon (suite)

Thème principal : Théorie dégénérative des régimes politiques
Capsule 4

Lectures

1. *La République*, livre VIII au complet, p. 401-444 : *le cycle des régimes politiques*

Séance 5. 16 février 2020 – Le monde grec IV : Aristote

Thème principal : Le Souverain bien et le pluralisme de la cité
Capsule 5

Lectures

2. *La Politique*, livre I, chap. 1 à 7 et 12-13 (31 p.) : *la finalité de la cité et les fonctions du pouvoir*

3. *La Politique*, livre II, chap. 1 à 5 (20 p.) : *critique du communisme platonicien*

Séance 6. 23 février 2020 – Le monde grec V : Aristote

Thème principal : Les constitutions et le gouvernement mixte
Capsule 6

Lectures

1. *La Politique*, livre III, chap. 1 à 4 et 6 à 13 (46 p.) : *le citoyen, la cité et les constitutions*

2. *La Politique*, livre IV, chap. 7 à 9 et 11-12 (14 p.) : *le gouvernement modéré*

Séance 7. 2 mars 2020 – Semaine de lecture

Pas de cours.

Séance 8. 9 mars 2020 – Le monde romain I : Cicéron et Polybe

Thème principal : L'engagement civique et les vertus de la République romaine
Capsule 7

Lectures

1. Polybe, *Histoire de Rome*, livre VI, chap. II et chap. V (18 p.) : *les types de constitutions et les institutions romaines*

2. Cicéron, *Les Devoirs*, livre I, chap. IV à XVII (27p.) : *l'honnête et la vertu du citoyen*

Séance 9. 16 mars 2020 – Le monde romain II : Les Stoïciens

Thème principal : Sagesse et citoyenneté universelle dans l'Empire
Capsule 8

Lectures

1. Sénèque, *De la clémence* (~20 p.) : *sagesse et modération de l'empereur*
2. Marc-Aurèle, *Pensées pour moi-même*, livres II, III et IV sections I-V (14 p.) : *amour du destin et cosmopolitisme*

Séance 10. 23 mars 2020 – Le monde romain III : Augustin d'Hippone

Thème principal : Le déclin de Rome et l'avènement du christianisme

Capsule 9

Lectures

1. Extraits de la *Bible de Jérusalem*: *Livre de la Genèse*, chap. 1-3; *L'Évangile selon saint Luc*, chap. 6, versets 20 à 45 et *Épître aux Romains*, chap. 13. (~ 8 p.).
2. Saint Augustin, *La Cité de Dieu*, livre IV, chap. 2-4 : *vues générales et critique de la politique antique* ; Livre VIII, chap. 1 à 5 et 8 à 10 : *critique de la théologie païenne et éloge de Platon* ; Livre 14, chap. 1 à 6 : *le mal et l'orgueil humain* ; Livre 19, chap. 11 à 17 : *l'idéal de la paix*. (~40 p.)

Séance 11. 30 mars 2020 – Le Moyen-Âge I : Thomas d'Aquin

Thème principal : Le droit naturel chrétien

Capsule 10

Lectures

1. *De la royauté*, livre II, chap. 1-4 (7 p.).
2. Extraits de la *Somme théologique* : 1^{ère} partie, Q. 96, a. 3-4 : *l'état d'innocence* ; 2^e partie, T. II, Q. 58, a.1-3 : *la justice* ; 2^e partie, T. I, Q. 90, a. 1-4, Q. 91, a. 1-4, Q. 105, a. 1 : *la loi* (23 p.).

Séance 12. 6 avril 2020 – Le Moyen-Âge II : La naissance de l'esprit laïque (Dante, Marsile de Padoue, Guillaume d'Ockham)

Thème principal : Sécularisation et autonomisation du politique + révision générale

Capsule 11

Lectures

1. Philippe Nemo, *Histoire des idées politiques dans l'Antiquité et au Moyen-Âge*, chap. 6, section II et III, p. 959-980 : *laïcité et souveraineté*.

Séance 13. 13 avril 2020 – La Renaissance I : Machiavel

Thème principal : Le renouveau républicain

Capsule 12

Lectures

1. Machiavel, *Extraits des Discours sur la Première Décade de Tite-Live*, livre I, Avant-propos, chap. I à VI (p. 151-169) : *la République romaine* ; XI-XII (p. 174-180) : *la religion des Romains* ; LV-LVIII (p. 195- 206) : *le peuple*.

Séance 14. 20 avril 2020 – La Renaissance II : Machiavel (suite)

Thème principal : Les deux humanismes et la « raison d'État »
Capsule 13

Lectures

1. *Le Prince*, chap. XV à XIX (p. 98 à 122) : l'attitude du prince ; chap. XXI (p. 127 à 131) : la critique de l'idéalisme politique ; chap. XXIV à XXVI (p. 136 à 146) : le rôle de la fortune.
2. Érasme, *Lettre au roi Sigismond 1^{er} de Pologne* (7 p.).

Séance 15. 17 avril 2020 – Examen final récapitulatif

CENTRE DE MONITORAT PAULO-FREIRE

Le centre est fermé pour l'année 2020-2021.

POLITIQUE À L'ÉGARD DU PLAGIAT

Voici la résolution officielle du département de science politique à l'égard du plagiat :

« Tous les professeurs et chargés de cours du département sont fermement encouragés à adopter une attitude vigilante devant les cas de plagiats, fraude, tricherie et falsification de documents. Chaque cas de plagiat, fraude, tricherie ou falsification de documents, (entraînant reprise du travail, échec au travail, échec pour le cours,...) fera l'objet d'un constat d'infraction académique envoyé au registraire. »

Sera passible d'une mention d'échec quiconque :

- recopie sans guillemets des propos qui ne sont pas les siens (livres, articles, sites web, etc.) ;
- ne fournit pas la source exacte de ses références ;
- présente un texte constitué en majorité de citations ou de textes paraphrasés.

Par ailleurs, il est généralement déconseillé de s'appuyer sur des sources ou des propos issus de l'Internet. Ces emprunts ne seront pas considérés, dans la plupart des cas, comme étant des sources universitaires recevables (sauf indication contraire : périodique scientifique publié en ligne, chapitre d'ouvrage savant numérisé, etc.). Vous êtes réputés savoir reconnaître la qualité universitaire d'une référence.

BIBLIOGRAPHIE ET OUVRAGES DE RÉFÉRENCE

Références encyclopédiques

- Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, (dir. M. Canto-Sperber), Paris, PUF, 1996.
Dictionnaire de la philosophie politique, (dir. P. Raynaud et S. Rials), Paris, PUF, 1996.
Dictionnaire des œuvres politiques, (dir. F. Châtelet, O. Duhamel et E. Pisier), Paris, PUF, 2001.
Dictionnaire des philosophes, Encyclopédia Universalis et Albin Michel, Paris 1998.

Histoires générales de la pensée politique

- Chevallier J.J., *Histoire de la pensée politique*, Paris, Payot, 1993.
Mairet, G., *Les grandes œuvres politiques*, Paris, Le livre de Poche, 1993.
Renaut, A. (dir), *Histoire de la philosophie politique*, Paris, Calmann-Lévy, 1999 : T. I, La liberté des anciens ; T. II, Naissances de la modernité.

Strauss, L. et J. Cropsey, *Histoire de la philosophie politique*, Paris, PUF, 1999.

Synthèses historiques

Sur les sociétés antiques ou médiévales

Brague, R., *Europe, la voie romaine*, Paris, Gallimard, Folio-Essai, 1999.

Brun, P., *Le monde grec à l'époque classique*, Paris, Armand Colin, 2003.

Martin, J.P., *Histoire romaine*, Paris, Armand-Colin, 2003.

Vernant, J.-P. et Vidal-Naquet, P., *La Grèce ancienne*, Paris, Seuil, 1990

Sur l'expérience politique grecque et romaine

Castoriadis, C., « La démocratie grecque : vraies et fausses questions », *Esprit*, Déc. 1993, p. 24-33.

Castoriadis, C., *Ce qui fait la Grèce*. 1. D'Homère à Héraclite, Paris, Seuil, 2004

Finley, M. *Démocratie antique et démocratie moderne*, Paris, Payot et Rivages, 2003

Manin, B., « Démocratie directe et représentation : la désignation des gouvernants à Athènes », dans

Principe du gouvernement représentatif, Paris, Champs-Flammarion, 1996.

Romilly, J. de, *Problèmes de la démocratie grecque*, Paris, Presses-Pocket, 1991.

Vidal-Naquet, P. et al., *La démocratie grecque vue d'ailleurs*, Paris, Flammarion, 1996.

Vidal-Naquet, P. et al., *Démocratie, citoyenneté et héritage gréco-romain*, Paris, Liris, 2000.

Sur la pensée morale et politique classique

Canto-Sperber, M., *Éthiques grecques*, Paris, PUF, 2001.

Canto-Sperber et al., *Philosophie grecque*, Paris, PUF, 1998.

Hadot, Pierre, *Qu'est-ce que la philosophie antique ?*, Paris, Folio, 1995.

Manent, Pierre, *Les métamorphoses de la cité*, Paris, Flammarion, 2010.

Romilly, J. de, *Les grands sophistes dans l'Athènes de Périclès*, Paris, Le livre de poche, 1989

Sur les usages actuels de la pensée politique classique

Breaugh, M. et Couture, Y., *Les Anciens dans la pensée politique contemporaine*, Québec, PUL, 2010.

Cassin, B. et al., *Nos Grecs et leurs modernes*, Paris, Seuil, 1992.

Collobert, C. et al., *L'avenir de la philosophie est-il grec ?*, Montréal, Fides, 2002.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.

1. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
2. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
3. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
4. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
5. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
6. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
7. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :
Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcèlement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348
calacs@uqam.ca
www.tredepourelles.org

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514-987-3185 Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : **514-987-3131**

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

- ...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;
- ...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;
- ...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;
- ...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-vous voir au W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez consulter sur le site r18.uqam.ca des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.



Guide à l'intention des enseignant(e)s de l'UQAM

Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel (*Infractions*) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

Conditions gagnantes pour éviter le plagiat!

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (voir www.r18.uqam.ca). Cette information est particulièrement utile aux étudiant(e)s de première année.
- Les orienter vers le site www.infosphere.uqam.ca pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant(e)s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant(e)s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen: les étudiant(e)s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligents. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen: noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant(e), car cela risquerait de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant(e)s, laissez l'étudiant(e) terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
 - que l'étudiant(e) fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
 - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant(e), échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement, version simplifiée

1. Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
2. Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
3. S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
4. Si l'étudiant(e) est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou [Marc-Olivier Desbiens](#), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables: un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.